

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LE PUY - 4302 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 28/08/2026 - B2026/005065 - 2022 B 00089 - 910 041 961 - 4 SANS QUATRE

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*07

Désignation de l'entreprise : SAS 4 SANS QUATRE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 16 Avenue Clément Charbonnier 43000 LE PUY EN VELAY		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 91004196100012		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 31/12/2025				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AA			
		Frais de développement*	AB			
		Concessions, brevets et droits similaires	CX			
		Fonds commercial	AF			
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AH			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AJ			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (2)	Terrains	AL			
		Constructions	AN			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AP			
		Autres immobilisations corporelles	AR			
		Immobilisations en cours	AT			
		Avances et acomptes	AV			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (3)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	AX			
		Autres participations	CS			
		Créances rattachées à des participations	CU	155 000	119 000	36 000
		Autres titres immobilisés	BB			
		Prêts	BD			
		Autres immobilisations financières*	BF			
TOTAL (II)		BH				
		BJ	155 000	119 000	36 000	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL			
		En cours de production de biens	BN			
		En cours de production de services	BP			
		Produits intermédiaires et finis	BR			
		Marchandises	BT			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BU			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BV			
		Autres créances (3)	BX	3 295		3 295
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	BZ	169		169
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CB			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CD				
	Charges constatées d'avance (3)*	CF	2 238		2 238	
	TOTAL (III)	CH				
	Frais d'émission d'emprunt à étales (IV)	CJ	5 702		5 702	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CW				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CM				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CN				
		CO	160 702	119 000	41 702	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 4 SANS QUATRE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 150 000)	DA	150 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	-8 829		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-119 680		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
TOTAL (I)			DL	21 491	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 393		
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 677		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	17 140		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)			EC	20 211	
Ecart de conversion passif *			TOTAL (V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	41 702	
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	20 211		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS 4 SANS QUATRE										Néant ☐ *					
										Exercice N					
										France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC								
	Production vendue	{	biens *	FD		FE		FF							
				services *	FG	8 911	FH		FI	8 911					
	Chiffres d'affaires nets *		FJ		8 911	FK		FL	8 911						
	Production stockée *						FM								
	Production immobilisée *						FN								
	Subventions d'exploitation						FO								
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP								
	Autres Produits (1) (11)						FQ								
	Total des produits d'exploitation (2) (I)										FR	8 911			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS								
	Variation de stocks (marchandises) *						FT								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU								
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV								
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	13 945							
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	646							
	Salaires et traitements *						FY								
	Charges sociales (10)						FZ								
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)				GA								
			- dotations aux provisions				GB								
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC									
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD									
	Autres charges (12)						GE								
	Total des charges d'exploitation (4) (II)										GF	14 591			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										GG	-5 680				
Operations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						GH								
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						GI								
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ								
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK								
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL								
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM								
	Différences positives de change						GN								
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO								
Total des produits financiers (V)										GP					
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	114 000							
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR								
	Différences négatives de change						GS								
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT								
Total des charges financières (VI)										GU	114 000				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)										GV	-114 000				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)										GW	-119 680				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 4 SANS QUATRE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	8 911	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	128 591	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	-119 680	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières		HY	
			{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier *		HP	
			{ - Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)			RC	
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)			RD	
	(9)	Dont transfert de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	)
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatives	A6	Obligatoires	A9	
		dont cotisations facultatives Madelin	A7			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTIA

ANNEXE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 41 701,69 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -119 680,22 Euros.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2015-06.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Changement de méthode

Première application du règlement ANC n° 2022-06.

Les modifications apportées par le règlement portent sur les points suivants :

- Les opérations comptabilisées en résultat exceptionnel sont les produits et charges directement liés à un évènement majeur et inhabituel ;
- Suppression de la technique du transfert de charges.

Les impacts sur la présentation du compte de résultat et du bilan sont les suivants :

Situation	Réglementation ou pratique antérieure	Règlement ANC n° 2022-06
Cession d'une immobilisation	Résultat exceptionnel : 675 / 775	Résultat d'exploitation : 657/757
Pénalités et amendes	Résultat exceptionnel : 6712	Résultat d'exploitation : 6582
Quote-part de subvention d'investissement virée au résultat	Résultat exceptionnel : 777	Résultat d'exploitation : 747
Charges non inscrites directement dans le compte adéquat	Crédit du transfert de charges en débitant le compte de charge approprié	Crédit du compte de charge utilisé initialement en débitant le compte de charge approprié
Refacturations diverses	Crédit du compte 708 ou 791	Crédit du compte 708
Remboursements reçus directement en compensation de charges de personnel	Crédit du compte 791	Crédit du compte 649
Indemnités d'assurance	Crédit du compte 791 ou 775	Crédit du compte 7587 ou 757
Avantages en nature	Crédit du compte 791	Crédit du compte 6419
Immobilisations incorporelles en cours	Immobilisations incorporelles en cours	Immobilisations incorporelles en cours avances acomptes
Immobilisations corporelles en cours	Immobilisations corporelles en cours	Immobilisations corporelles en cours avances acomptes
Charges constatées d'avance	Charges constatées d'avance	Créances

Lors de sa première application, le règlement 2022-06 indique que par simplification, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont à présenter dans la colonne « exercice N-1 » dans les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions et amortissements.

Le changement de méthode ne nécessite pas l'établissement de comptes proforma de l'exercice N-1.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval.	acquisition
Immobilisations financières			
Autres participations	155 000,00		
TOTAL	155 000,00		
TOTAL GENERAL	155 000,00		
	Diminution par virt poste	par cession	Valeur brute des immobs fin ex.
Immobilisations financières			Réévaluation légale/Valeur d'origine
Autres participations			155 000,00
TOTAL			155 000,00
TOTAL GENERAL			155 000,00

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières	(3)		(4)		Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (b) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (a)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
	(Capitaux propres (2) (3))	(Quote-part du capital détenue en %)	Brute	Nette					
Filiales et participations									
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)									
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)									
KIBOKO - 16 Avenue Clément Charbonnier 43000 LE PUY EN VELAY - 809111578	35 824,00	100,00	150 000,00	36 000,00			398 143,00	-38 368,00	
GYROSCOPS - 16 Avenue Clément Charbonnier 43000 LE PUY-EN-VELAY - 913920799	-115 192,00	100,00	5 000,00				23 892,00	-108 328,00	
A. TOTAL DES FILIALES			155 000,00	36 000,00					

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.

(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.

(4) En euros.

(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.

(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.

(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

ETAT DES CRÉANCES

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	3 294,65	3 294,65	
Taxe sur la valeur ajoutée	169,46	169,46	
TOTAL	3 464,11	3 464,11	

CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	150 000,00	1,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	150 000,00	1,00

ETAT DES PROVISIONS

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Dotation reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations titres de participation	5 000,00	114 000,00		119 000,00
TOTAL	5 000,00	114 000,00		119 000,00
TOTAL GÉNÉRAL	5 000,00	114 000,00		119 000,00
Dont dotations & reprises financières		114 000,00		

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 393,17	1 393,17		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 677,47	1 677,47		
Groupes et associés (2)	17 140,00	17 140,00		
TOTAL	20 210,64	20 210,64		

4 SANS QUATRE

Société par actions simplifiée au capital de 150 000 €

Siège social : 660 Rue de la Chazélie

43200 YSSINGEAUX

910 041 961 RCS LE PUY EN VELAY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 s'élevant à (119 680,22 €) de la manière suivante :

Perte de l'exercice : (119 680,22 €)

Report à nouveau antérieur : (8 828,73 €)

Au compte « **report à nouveau** » (119 680,22 €)
S'élevant ainsi à (128 508,95 €)

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société ou à la continuation de l'activité, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Grégory PLANCHAT



